

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Justice

*Office National de Lutte Contre
la Drogue et la Toxicomanie*

La politique Nationale de lutte contre la drogue et la toxicomanie

*Communication de Mr. **Abdelmalek SAYAH***

*Directeur Général de l'Office National de Lutte Contre la Drogue
et la Toxicomanie*

Plan de l'intervention

- I. Situation actuelle de la drogue en Algérie*

- II. L'office National de Lutte Contre la Drogue et la Toxicomanie*

- III. Le Plan Directeur National de lutte contre la drogue*

I. Situation actuelle de la drogue en Algérie

1- LE TRAFIC DE DROGUE DANS LE MONDE

- ❑ Phénomène mondial (3 à 5% de la population mondiale consomme de la drogue : 185 millions de personnes dont 34 millions en Afrique), 5 millions de personnes atteintes de sida à cause de la drogue.
- ❑ Fléau des temps modernes : Le cannabis, drogue prépondérante (150 millions de personnes), suivie des psychotropes.
- ❑ Interconnexion entre la drogue et les autres formes de criminalité organisée: Le terrorisme, le blanchiment d'argent, la corruption, l'immigration clandestine..

- ❑ Deuxième marché économique mondial avec 500 milliards de dollars (après les armes, bien avant le pétrole).
- ❑ 50 milliards de dollars seulement sont consacrés annuellement par la communauté internationale à la lutte contre la drogue.
- ❑ L'Afrique souffre particulièrement de ce fléau à cause de la pauvreté, des conflits armés et des maladies endémiques dont le sida qui est l'une des conséquences de la toxicomanie.

2- SITUATION DU PHENOMENE DE DROGUE EN ALGERIE

- ❑ Danger réel, péril en la demeure, c'est notre jeunesse qui est ciblée .
- ❑ 100% d'augmentation entre 2002 et 2004, dans la consommation de cannabis.
- ❑ Le cannabis est la drogue la plus consommée dans le monde et en Algérie; suivi des psychotropes.
- ❑ D'autres pays d'Afrique le cultivent à grande échelle.

- ❑ Les psychotropes un danger en évolution :
 - Spécificité des psychotropes
 - Ampleur en Algérie.
 - Difficultés de contrôle, notamment des précurseurs.

- ❑ L'Algérie, pays transitaire depuis des années,

- ❑ Prémices d'une évolution dangereuse, pour devenir pays de consommation,

3- LES FILIERES DE TRAFIC

- ❑ Le cannabis transite par l'Algérie à destination de l'Europe via la frontière Est ou par les grands ports Algériens.
- ❑ Principal itinéraire utilisé: Frontières Ouest– El Bayadh– Naama– Ouargla– El-Oued.
- ❑ La région de l'Ouest du Pays est la plus touchée par le trafic (48%).

- ❑ Le trafic se fait par route, généralement à bord de camions semi-remorques.
- ❑ Des embarcations spéciales sont utilisées pour le transport de la drogue par voie maritime.
- ❑ Connexion des filières Algériennes aux réseaux internationaux s'adonnant à toutes les formes de criminalité internationale transfrontière.
- ❑ Les narcotrafiquants ne font pas de différence entre: le trafic de drogue, la contrebande de cigarettes, la fausse monnaie, le blanchiment d'argent, la corruption, l'immi-gration clandestine, le terrorisme, etc...

7- Statistiques

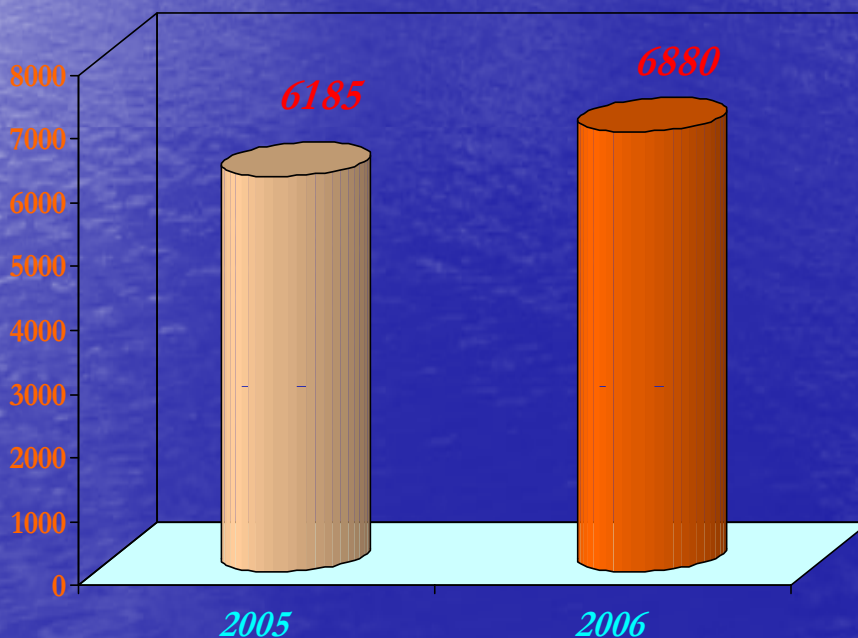
Tableau de variation des quantités de drogue saisies par les services de lutte entre 2005 et 2006

NATURE DES PRODUITS SAISIÉS		QUANTITES SAISIÉS ANNEE 2005	QUANTITES SAISIÉS ANNEE 2006	VARIATION	%
Cannabis et résine	Résine de cannabis	9644.001 Kg	10046.286 Kg	+402.285	+04.17
	Herbe de cannabis	0.130 Kg	0.527 Kg	+0.397	+305.4
	Huile de cannabis	/	/	/	/
	Graine de cannabis	22.055 Kg	0.858 Kg	- 21,157	-95.93
	Plants de cannabis	48 Plt	757 Plt	+709	+1477
Cocaïne		66.55 gr	7772.7 gr	+7706.15	+11579
Héroïne		88.736 gr	25.3 gr	- 63.436	-71.49
Opium		480 gr	12.2 gr	-467.8	-97.46
Substances psychotropes		426617 Cp +325 Flac	319014 Cp	-107603	-25.22

NOMBRE D'AFFAIRES TRAITÉES

NOMBRE D'AFFAIRES	ANNEE 2005	ANNEE 2006	VARIATIO N	%
	6185	6880	+ 695	+ 11,24

GRAPHIQUE DE VARIATION DES AFFAIRES
TRAITÉES PAR LES SERVICES DE LUTTES



Statistiques annuelles des saisies de résine de cannabis de 1992 à 2006

Année	Quantité de résine de cannabis saisies (en tonne)
1992	6,621
1993	1,228
1994	1,590
1995	4,322
1996	2,416
1997	2,319
1998	2,659
1999	4,452
2000	6,262
2001	4,826
2002	6,110
2003	8,069
2004	12,373
2005	9,644
2006	10,046

Statistiques relatives aux affaires de drogues traitées par les structures du M. Justice

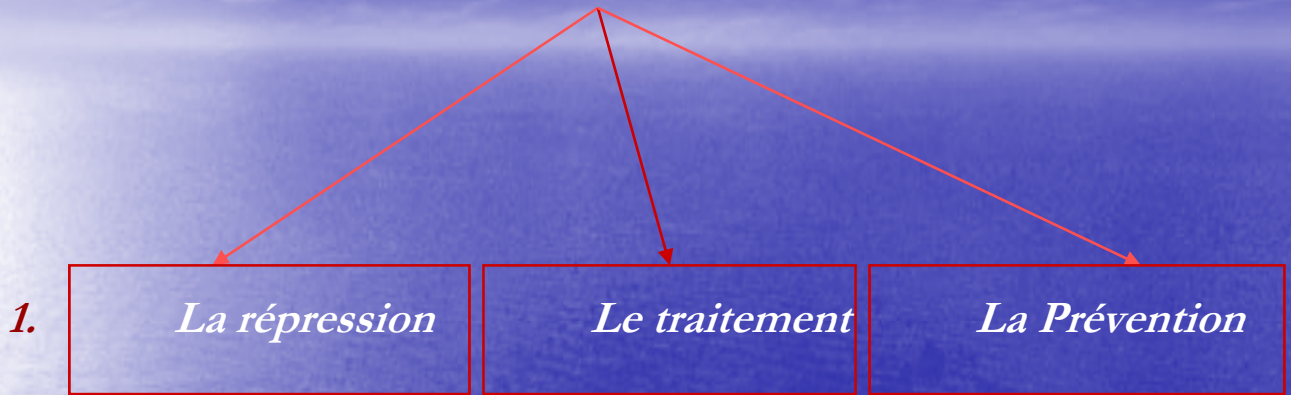
Remarque: 84,85% moins de 35 Ans.

ANNEE	Age des personnes condamnées						
	Moins de 18	18 - 25	25 - 35	35 - 45	45 - 55	Plus de 55	TOTAL
1994	147	1535	1295	363	89	19	3448
1995	153	1945	1524	358	69	16	4065
1996	151	2053	2033	821	143	100	5301
1997	133	2530	2081	637	151	68	5600
1998	357	4260	3237	998	227	68	9147
1999	531	4119	4396	1281	43	41	10411
2000	563	5312	4238	1272	252	59	11696
2001	511	4502	3610	1155	283	75	10136
2003	807	5782	4908	1750	730	55	14032
2004	396	5398	5167	1664	283	88	12996
Total	3749	37436	32489	10299	2270	589	86832
Pourcentage	04,32	43,11	37,42	11,86	02,61	00,68	100

La lutte contre la drogue:

.ONU: Réduction de l'offre et de la demande

3 dimensions



La répression:

la Justice

- *La Gendarmerie Nationale*
- *La Sûreté Nationale*
- *La Douane*

Le traitement

Le Ministère de la Santé

Situation actuelle

1-Deux centres de désintoxication

- CHU Frantz Fanon Blida
- CHU sidi Chahmi Oran.....

2- Trois centres intermédiaires

- ANNABA
- BAB EL-WED
- SETIF

Consultations en 2006 :

- 700 Consultations dans les CIST
- 3435 Consultations au centre de désintoxication de Blida

hospitalisations en 2006 :

- 1278 à Blida et 158 à Oran

Projet en cours de réalisation (2007)

➤ ouverture de 15 nouveaux centres de désintoxication

■ Dans les CHU suivants :

Alger (02), Oran, Constantine, Annaba ,
S.B.abbes, Sétif, Tlemcen, Tizi-Ouzou
Batna.

■ Dans les villes suivantes :

Ghardaïa , El_Oued , Tamanrasset , Bechar ,
Adrar.

➤ Ouverture de 53 centres intermédiaires pour toutes les wilayate du pays :

- 03 Centres à Alger
- 02 Centres à Oran
- 02 Centres à Constantine
- 02 Centres à Annaba
- 01 Centre pour chacune des 44 wilayate restantes.

➤ Ouverture de 185 cellules d'accueil et d'orientation :

Dans tous les secteurs sanitaires.

La Prévention

I. Institutions de l'Etat

1. Départements Ministériels :

- Education 
 - Education Nationale
 - Enseignement Supérieur
 - Enseignement et formation Professionnels
- Affaires Religieuses et des Habous
- Jeunesse et Sport
- Santé, Population et Réforme Hospitalière
- Emploi et Solidarité Nationale
- Communication 
 - T V
 - ENRS
 - Presse écrite

- Intérieur et Collectivités Locales
- Famille et de la Condition Féminine

2. Les assemblées élues :

- Parlement
 - Sénat
 - APN
- APW
- APC

3. Les Services de lutte :

- GN
- DGSN
- Douane

4. Autres :

- Bureaux d'Etude
- Centres de Recherche
 - Experts
 - Chercheurs

• Société Civile

- Les familles
- Les partis politiques
- Les associations
- Les syndicats
- Les leaders d'opinion

LA SOCIETE TOUT ENTIERE

II. L'OFFICE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA ROGUE ET LA TOXICOMANIE

Création et statut

a – Création:

- Créé par décret exécutif n° 212-97 du 09 juin 1997*
- Installé le 02 octobre 2002*
- Doté d'un Comité d'évaluation et de suivi (CES)*

Le Comité d'Evaluation et de Suivi :

- 1- Ministère des Affaires Etrangères
- 2- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
- 3- Ministère de la Défense Nationale
- 4- Ministère de la Justice
- 5- Ministère des Finances
- 6- Ministère de la Communication
- 7- Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière
- 8- Ministère du Tourisme
- 9- Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
- 10- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale
- 11- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- 12- Ministère des Affaires Religieuses et des Wakf
- 13- Ministère de l'Education Nationale
- 14- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

- 1- Direction Générale de la Sûreté Nationale
- 2- Commandement de la Gendarmerie Nationale
- 3- Direction Générale des Douanes

- 1- Confédération Nationale de Consultation et de Coordination du Mouvement Associatif
- 2- Association Nationale de Prévention Contre la Drogue
- 3- Fondation Nationale pour la Recherche Médicale
- 4- Association Nationale pour la Culture de la Non-violence dans les Etablissements

b - Statut:

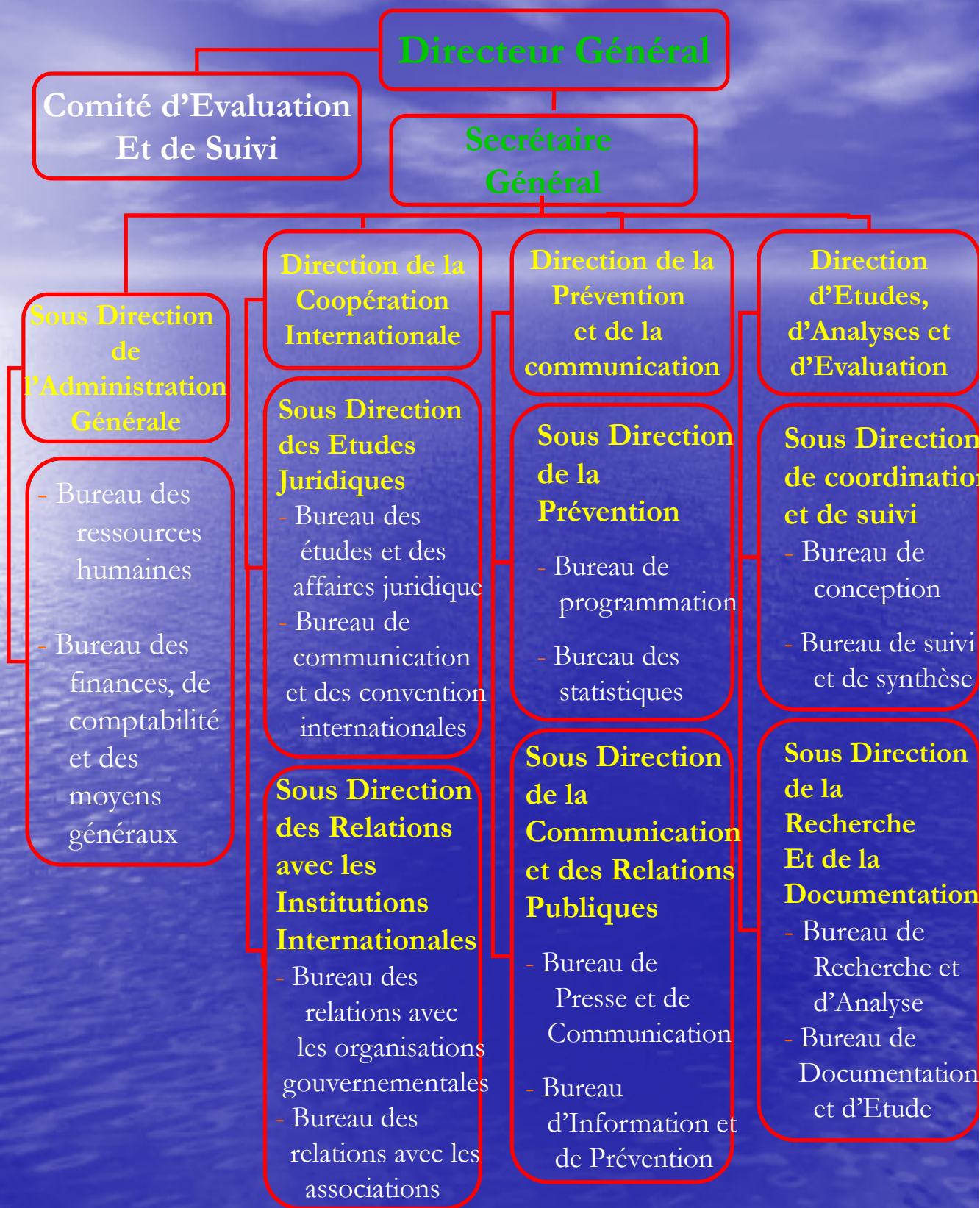
- *Établissement public à caractère administratif, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière.*
- *L'Office est placé sous la tutelle du Ministère de la Justice*
- ***Siège Social:** Palais Mustapha Pacha, 06, Avenue de l'indépendance, Alger.*

Tél.: 213 (0) 21 65 14 65

Fax: 213 (0) 21 66 01 50

Site web: www.onlcdt.mjustice.dz.

ORGANIGRAMME DE L'OFFICE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE



Missions de l'office:

- *Il est chargé de définir une politique nationale de prévention et de lutte contre la drogue et de suivre son application.*

A ce titre il a pour mission de:

- *Coordonner et suivre les actions menées par les secteurs concernés par la lutte contre la drogue.*
- *Présenter des rapports au gouvernement sur les résultats obtenus.*

- *Collecter et centraliser les informations pouvant faciliter la recherche, la prévention et la répression du trafic de drogue.*
- *Proposer toutes les mesures nécessaires en matière de législation relative à la drogue et la toxicomanie.*
- *Développer, promouvoir et consolider la coopération régionale et internationale dans le domaine de la lutte contre la drogue et la toxicomanie.*

III. LE PLAN DIRECTEUR NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE (PDN)

Le PDN est un document qui concrétise la politique nationale, arrête les priorités et répartit les tâches et les responsabilités entre les différents secteurs et institutions, en matières de prévention et de lutte contre la drogue.

Caractéristiques du PDN

- 1. Il garantit la globalité, la cohérence et l'intersectorialité des activités dans le domaine de la lutte contre l'abus de drogue*
- 2. Il permet de définir les institutions et les structures qui planifient, gèrent et mettent en œuvre les moyens de lutte contre l'abus de drogue ainsi que les moyens de leur consolidation*

- 3. En tant qu'approche intégrée, il permet de saisir l'interconnexion nécessaire entre les opérations menées dans les domaines spécifiques à la santé publique, à l'éducation, au développement économique, à l'information et à la répression, afin de les focaliser sur le phénomène de la drogue*

- 4. Le PDN permet aux décideurs d'intégrer les mesures de lutte contre la drogue dans le cadre global des programmes de développement socio-économique du pays, au lieu de les considérer comme des mesures spécifiques isolées*

Présentation sommaire du PDN

- *Adopté par le gouvernement le 29 juin 2003*
- *Il traduit la politique nationale de lutte contre la drogue et la toxicomanie*
- *Sa mise en œuvre s'étale sur 5 ans*

- *Le PDN pose la problématique de la drogue en Algérie et les enjeux et les défis liés à la prévention et à la répression du trafic et de l'abus illicite des stupéfiants. Il souligne la nécessité de protéger la santé morale et physique de la population ainsi que sa cohésion sociale*
- *Il met l'accent sur la gravité de la situation et sur la préoccupation des pouvoirs publics et de toute la population, face à ce danger qui menace la société toute entière*
- *Il indique les facteurs favorisant l'expansion de la drogue en Algérie:*

✓ *Facteurs socio-économiques*

- *Crise de logement*
- *Chômage*
- *Déperdition scolaire*
- *Les effets de la violence terroriste*

✓ *Facteurs géographiques*

- *L'étendue du territoire nationale 1200km de côtes, 6000 Km de frontières terrestres, +2,3 millions Km carrés de sup.*
- *La proximité des zones de culture et des marchés de consommation*

✓ *Facteurs influents*

- *Le resserrement de l'étau sur les réseaux au Sud de l'Europe*
- *L'essor de la production et du trafic à l'échelle mondiale*
- *La disponibilité d'une grande variété de produits toxiques sur le marché local*
- *La faiblesse du dispositif de contrôle des drogues licites*
- *La mondialisation et la libéralisation économique*

✓ *Facteurs juridiques*

- *L'inadéquation de la législation*
- *L'absence d'une réglementation adéquate sur le contrôle de la circulation des capitaux*

Grands axes de la stratégie de mise en application du PDN

- ❖ *Révision de la législation nationale (Réalisé)*
- ❖ *L'information, l'Éducation, la Communication*
- ❖ *Renforcement des mécanismes de coordination nationale*
- ❖ *Développement des capacités de lutte*
- ❖ *Consolidation et renforcement de la coopération internationale*

APPLICATION DU PDN

- *5 ans (2004 - 2008)*
- *Budgétisation de sa mise en œuvre*
- *Tous les secteurs et institutions participent à cette mise en œuvre*
- *Suivi et évaluation par l'office*

Le mot de la fin

Merci pour votre aimable attention